



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro 2518**

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 9 mai 2022, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2518 modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre la sous-classe d'usage « P2-02-02 – École primaire » ainsi que ses dispositions spécifiques dans la zone P 4-2, dans le secteur du Domaine-Vert Nord.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 17 mai 2022

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate